

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE FRAMIRAL

1. Application des Conditions Générales de Vente - opposabilité

- 1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et de livraison constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Elles s'appliqueront, sauf accord contraire, entre les parties concernées.
- 1.2. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
- 1.3. Le fait que le vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.
- 1.4. L'acheteur qui passe commande accepte, sans réserve, toutes les conditions visées aux présentes Conditions Générales de Vente.

2. Procédure de passation de commande

- 2.1. Toute commande doit être adressée par écrit avec la mention « bon pour accord », datée, tamponnée et signée sur le devis présentant la commande définitive, accompagnée du règlement voir « 3. Prix, paiement et propriété ».
- 2.2. Toute commande non réglée dans les conditions fixées au « 3. Prix, paiement et propriété » pourra faire l'objet d'une suspension de livraison.
- 2.3. Aucun accord définitif concernant la vente ou la livraison ne sera passé entre FRAMIRAL et l'acheteur avant que FRAMIRAL n'ait donné son accord sous la forme d'une confirmation de commande (accusé réception de commande).
- 2.4. Si la confirmation de commande de FRAMIRAL ne correspond pas à la commande de l'acheteur, ce dernier devra le signaler sous un délai de 7 jours ouvrés. Dans le cas contraire, l'acheteur sera tenu aux termes de la confirmation de commande telle que résultant de l'accusé de réception de commande.
- 2.5. Toute annulation ou modification de commande ne sera considérée comme acceptée que sur confirmation écrite de FRAMIRAL. En cas d'annulation ou de modification, l'acheteur remboursera à FRAMIRAL tous les frais engagés suite à l'annulation ou à la modification de cette commande.
- 2.6. Les délais de livraison estimatifs seront donnés sur l'accusé de réception de commande.
- 2.7. L'émission de la commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation des conditions générales de vente du vendeur, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance, et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.
- 2.8. Aucun document, tel que schéma, photographie, plan, spécification de toute sorte dans les brochures et fiches techniques, ne constitue de garantie mais une seule description des performances des produits. FRAMIRAL se réserve le droit de procéder à toutes modifications, même après acquiescement de la commande.
- 2.9. L'acheteur devra exprimer ses besoins et poser ses éventuelles questions préalablement à la commande : aucune réserve ne pourra être émise par l'acheteur sur un point non exprimé avant la commande.

3. Prix, paiement et propriété

- 3.1. Les produits commandés sont fournis au prix net en vigueur au moment de la passation de la commande, exprimé en euro, HT. Tous les montants dus au titre de cet accord sont payables en totalité à FRAMIRAL sans déduction et s'entendent nets de TVA.
- 3.2. En complément de ces montants, l'acheteur paiera toutes les sommes relevant des taxes (y compris sans s'y limiter les taxes sur la valeur ajoutée et assimilées).
- 3.3. Si FRAMIRAL se voit obligée, conformément à la réglementation locale, de payer toutes taxes locales ou droits de douane, l'acheteur doit rembourser FRAMIRAL en conséquence.
- 3.4. Les prix sont basés sur les conditions générales de paiements suivants :
 - 30 % du montant total de la commande signée, au moment de la signature de la commande, soit par virement, soit par chèque à titre d'acompte déclenchant l'entrée en vigueur ultérieure du contrat.
 - Le solde, soit 70 % contre facture commerciale ou document d'expédition, soit par virement, soit par chèque 15 jours avant expédition.
- 3.5. Sauf indication contraire de FRAMIRAL à l'acquisition de la commande ou par notification écrite ultérieure, le paiement peut s'effectuer par virement bancaire sur le compte bancaire de FRAMIRAL désigné ci-dessous :

Banque :	BNP PARIBAS Cannes
RIB :	30004 00643 00020730264 91
IBAN :	FR76 3000 4006 4300 0207 3026 491
BIC :	BNPAFRPPCAN

Les paiements du solde de la commande seront effectués par l'acheteur dans un délai de 15 jours avant expédition du matériel à compter de la date de facturation.

- 3.6. Les paiements sont considérés comme effectués à leur réception sans réserve sur le compte bancaire FRAMIRAL. En application de l'article L441-6 du Code de Commerce, tout règlement effectué au-delà du délai de paiement de 30 jours sera majoré d'un intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal.
- 3.7. Une indemnité forfaitaire de recouvrement distincte des pénalités de retard sera également due de plein droit par le débiteur, le montant de cette indemnité s'établit à 40 €.

4. Incident de paiement

- 4.1. En cas d'incident de paiement quel qu'il soit, FRAMIRAL se réserve la possibilité de suspendre les commandes en cours et de refuser d'honorer toute nouvelle commande jusqu'au paiement complet des sommes dues.
- 4.2. Le transfert de propriété des produits livrés ou à livrer est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix par le client, et ce sans incident sur le transfert des risques.

5. Conditions de livraison

- 5.1. Toutes les livraisons de FRAMIRAL se feront à partir de ses entrepôts ou des entrepôts partenaires. Sauf accord contraire, le transport se fera par les moyens que FRAMIRAL estimera les plus appropriés sans aucune responsabilité de celle-ci.
- 5.2. FRAMIRAL s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer une livraison dans les temps. Dans l'hypothèse où un retard se produirait non imputable à FRAMIRAL, cette dernière serait en droit de repousser la livraison sans que cela ne donne le droit à l'acheteur d'annuler sa commande.
- 5.3. Tout retard de livraison n'autorisera en aucun cas l'acheteur à réclamer une indemnisation.
- 5.4. Délais :
 - Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes.
 - Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.
 - Les délais de livraison indiqués dans l'accusé de réception de commande sont indicatifs.
 - Le lieu de livraison est indiqué dans l'accusé de réception de commande.
 - Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts ni à retenue de paiement.
 - Le seul et unique recours pour l'acheteur, en cas de défaut de livraison du produit par FRAMIRAL, est la reprogrammation de cette livraison. Au cas où le client est responsable du défaut de livraison, la reprogrammation de la livraison sera à ses frais.
 - Les produits vendus et expédiés exclusivement par FRAMIRAL, en France métropolitaine, voyagent aux risques de FRAMIRAL.

- Les produits vendus hors France métropolitaine voyagent aux risques et périls du client à qui il appartiendra de vérifier impérativement la conformité et le nombre des envois reçus et de diligenter, le cas échéant, (notamment, avaries, substitutions ou manques) contre le transporteur selon les procédures prévues par les articles L133-3 et suivants du Code de Commerce.

6. Réclamation

- 6.1. Les doléances, quelles qu'en soient les raisons, doivent être faites pour le transport national dans les 24 heures qui suivent la réception de la marchandise par lettre recommandée avec AR. Une fois le délai de 24 heures visé ci-dessus dépassé, aucune réclamation d'aucune sorte ne sera recevable.
- 6.2. Les doléances, quelles qu'en soient les raisons, doivent être faites pour le transport international routier dans les 24 heures qui suivent la réception de la marchandise par lettre recommandée avec AR. Une fois le délai de 24 heures visé ci-dessus dépassé, aucune réclamation d'aucune sorte ne sera recevable.
- 6.3. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.
- 6.4. L'acheteur devra laisser à FRAMIRAL toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.
- 6.5. L'acheteur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers pour régler le vice constaté, sous peine de perdre sa garantie.

7. Réserves de propriété

- 7.1. En application de la loi n°90.335 du 12 mai 1980, les produits vendus demeurent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires (clause de réserves de propriété).
- 7.2. En cas de litige ou de contestation de la part de l'acheteur, aucune compensation de tout ordre, ne peut remettre en cause la clause de réserves de propriété.
- 7.3. Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert à l'acheteur dès la livraison des risques de perte et de détérioration des produits vendus ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner sur le matériel.

8. Garantie commerciale

- 8.1. Tous les produits FRAMIRAL neufs sont garantis pendant deux ans, pièces et main d'œuvre, à compter de la date d'expédition, retour atelier, hors pièces d'usure.
- 8.2. Les éléments informatiques ont une garantie constructeur valable 1 an.
- 8.3. Cependant, toute utilisation non conforme au manuel d'utilisation fourni ou tout choc sur les produits livrés annule la présente garantie.
- 8.4. De la même façon, la responsabilité de FRAMIRAL ne pourra pas être engagée du fait, notamment, des dommages et événements suivants :
 - Non-respect par le client des obligations prévues aux présentes Conditions Générales de Vente et aux conditions d'utilisation qui seront jointes à la commande.
 - Utilisation non conforme aux caractéristiques techniques des produits livrés qui seront jointes à la commande.
 - Eventuelle dégradation volontaire ou involontaire du matériel.
 - Toutes utilisations anormales (c'est-à-dire non conformes à la fonction initiale du matériel vendu) ou interventions techniques du client ou de tous tiers mandaté par le client sur les produits entraîneront l'annulation de la garantie, sauf si ces interventions sont le fait d'un professionnel agréé et autorisé par FRAMIRAL, et par écrit.
- 8.5. Le matériel sous garantie sera pris en charge exclusivement dans les locaux de FRAMIRAL et uniquement accompagné de sa preuve d'achat fournie par le client (double de facture).
- 8.6. Les frais de transport du matériel endommagé sous garantie seront à la charge exclusive du client.
- 8.7. Pour un matériel volumineux, un déplacement pourra être prévu pour assurer une réparation sur site. Dans ce cas, un devis préalable sera établi par FRAMIRAL (prise en charge par le client des frais de voyage et de logistique).
- 8.8. L'acheteur qui relève une défectuosité sur le produit doit immédiatement informer FRAMIRAL par écrit et en détail de tout défaut du matériel livré. Il doit solliciter, pour ce faire, une demande préalable de retour de matériel auprès de FRAMIRAL (RMA)
- 8.9. FRAMIRAL n'assume aucune responsabilité pour tout article retourné sans autorisation préalable de FRAMIRAL.
- 8.10. L'acheteur enverra à ses frais les produits en défaut, couverts par la garantie en cours, au site de réparation désigné dans l'imprimé de retour de matériel qui sera dressé par FRAMIRAL. Ce retour de marchandise doit se faire avec soins et précautions dans l'emballage d'origine pour ne pas entraîner des dégradations supplémentaires.
- 8.11. Tous frais en découlant (tels que droits de douane, expédition, etc.) seront à la charge de l'acheteur.
- 8.12. Après réception du produit défectueux accompagné de l'imprimé de retour de matériel, pendant la période de garantie applicable, FRAMIRAL à sa seule discrétion et à sa charge réparera ou remplacera le produit.
- 8.13. Toute réclamation pour défaut de matériel est nulle et non avenue au-delà de la durée de garantie, suivant la date de facturation
- 8.14. La garantie ne joue pas pour les vices apparents.
- 8.15. Sont également exclus les défauts et les détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur.
- 8.16. FRAMIRAL fera ses meilleurs efforts pour réparer le ou les produits défectueux dans les délais prévisibles indiqués aux clients, lesquels pourront varier compte tenu de l'éloignement, de l'accessibilité du produit, et de la disponibilité des pièces.
- 8.17. FRAMIRAL n'est pas responsable des pertes directes ou indirectes subies par le client résultant du non-respect des délais prévisibles de réparation, et FRAMIRAL ne sauraient encourir aucune autre responsabilité contractuelle ou délictuelle en raison d'un défaut du produit ou pour ne pas avoir solutionné les défauts dans le délai prévisible visé ci-dessus.
- 8.18. Les obligations de FRAMIRAL en matière de garantie sont subordonnées à une utilisation adéquate des produits livrés et ne couvrent pas les modifications ou réparations faites sans autorisation préalable et écrite de FRAMIRAL.
- 8.19. La garantie FRAMIRAL ne couvre pas les dommages dus à une cause externe, telle que choc, aléa, surtension, humidité, conditions d'environnement du produit, sans que cette liste ne soit exhaustive.
- 8.20. Il incombe au client final de s'assurer auprès de FRAMIRAL que le lieu d'exploitation du matériel acheté respecte les conditions de garantie.
- 8.21. Il incombe également au client de faire procéder régulièrement au nettoyage et à l'entretien de son matériel.

9. Retour produit et intervention FRAMIRAL

- 9.1. Avant tout retour du produit : le client devra en tout premier lieu établir un contact téléphonique avec l'assistance téléphonique de FRAMIRAL afin d'identifier la nature de la panne avec un technicien ou ingénieur Framiral.
- 9.2. FRAMIRAL peut demander le retour du produit en panne afin de pouvoir l'examiner. Dans ce cas, un formulaire de RMA (formulaire de retour du matériel) est à la disposition du client sur demande.
- 9.3. Tout produit retourné sans fiche de RMA numérotée pourrait ne pas être traité.
- 9.4. Si le produit est trop volumineux et/ou trop lourd pour être renvoyé par un transporteur, un déplacement pourra être prévu en cas de panne paralysante

sous 15 jours après l'établissement du RMA, sans réserve de la disponibilité du personnel technique et aux frais du client. Dans ce cas, un devis préalable sera établi par FRAMIRAL.

- 9.5. La responsabilité de FRAMIRAL vis-à-vis des produits défectueux est limitée aux points suivants :
 - Si des défauts sont découverts dans la conception des matériaux ou la fabrication d'un article FRAMIRAL, le client devra s'en plaindre immédiatement et par écrit à FRAMIRAL.
 - Si FRAMIRAL convient que l'article sous garantie est défectueux et que l'acheteur a fait part de sa réclamation dans les délais, FRAMIRAL remplacera l'article ou le réparera gratuitement.
 - Le client prend la responsabilité de l'expédition de son matériel que ce soit en termes d'emballage ou d'assurance. Il en assumera le coût.
- 9.6. Les frais de retour du matériel réparé seront à la charge de FRAMIRAL sur tout le territoire français métropolitain pour le matériel sous garantie exclusivement.

10. Modifications techniques et approbation

- 10.1. FRAMIRAL se réserve le droit d'apporter des modifications techniques ou autres aux produits, y compris aux produits commandés, sans préavis si ces modifications n'affectent pas les spécifications techniques convenues.

11. Responsabilité associée aux produits

- 11.1. FRAMIRAL sera responsable des produits, conformément à la législation applicable en vigueur en la matière, mais n'assumera aucune responsabilité au-delà de celle établie par la législation.
- 11.2. Toute responsabilité associée aux produits, non établie par la loi mais qui serait développée conformément à la pratique juridique relative aux indemnisations, est expressément écartée.
- 11.3. FRAMIRAL ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte d'exploitation, de perte de profit, ou d'autres pertes indirectes découlant des produits FRAMIRAL défectueux.
- 11.4. La responsabilité de FRAMIRAL ne saurait être engagée en cas d'erreur sur le mode de fonctionnement du produit, en cas d'accident et de mauvaise maintenance, d'installation incorrecte et de tout accident lié à une intervention faite directement par le client.
- 11.5. La revente d'un appareil neuf ou usagé à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, est interdite, sauf accord préalable de FRAMIRAL. FRAMIRAL ne serait en aucun cas responsable d'une transaction non approuvée.

12. Force majeure

- 12.1. En cas d'évènement de force majeure réalisé pendant l'exécution du contrat, celui-ci sera suspendu.
- 12.2. Si l'évènement de force majeure persiste plus de 15 jours, chacune des parties peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception et sans indemnité.
- 12.3. En complément des évènements normalement reconnus par la jurisprudence des tribunaux français, seront expressément considérés comme des cas de force majeure ou accidents impondérables :
 - Grèves ou conflits sociaux,
 - Blocus et grèves dans les moyens de transport ou d'approvisionnement,
 - Séisme,
 - Incendie,
 - Tempête et inondation,
 - Coupure d'énergie,
 - Conflit et émeute,
 - Blocus des télécommunications.Le tout sans que cette liste ne soit exhaustive.

13. Attribution de compétence - attribution de juridiction

- 13.1. Pour l'application des présentes conditions générales de vente et d'intervention le droit français est seul applicable.
- 13.2. Pour tout litige relatif à l'interprétation des présentes conditions générales et/ou sur l'exécution des prestations de FRAMIRAL, elles seront du ressort exclusif du Tribunal de Commerce du siège de FRAMIRAL qui a compétence exclusive même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.

14. Droit de propriété intellectuelle

- 14.1. Tous les produits FRAMIRAL sont protégés par la loi française et les conventions internationales sur la propriété intellectuelle.
- 14.2. Toute reproduction, modification ou utilisation non conforme au Code de la Propriété Intellectuelle, et le cas échéant à la licence accompagnant le produit, pourra faire l'objet de poursuites pénales et civiles.
- 14.3. Ces réserves incluent notamment, sans que la liste ne soit exhaustive, les brevets, les marques, les dessins et modèles, toutes applications de ces droits de propriété, le droit d'auteur, le savoir-faire, les noms commerciaux et tout autre droit de propriété intellectuelle protégés quel que soit le pays.
- 14.4. FRAMIRAL se réserve tous les droits relatifs aux produits et à leur conception.
- 14.5. Les produits et logiciels ne peuvent être copiés ni donnés à des tiers dans le but d'être copiés.
- 14.6. Tous les schémas et descriptions envoyés à l'acheteur resteront la propriété de FRAMIRAL et ne pourront en aucune manière être copiés, transférés ou communiqués à des tiers sans l'autorisation de FRAMIRAL.
- 14.7. En cas de violation de la disposition précitée, l'acheteur devra verser à FRAMIRAL :
 - Une indemnisation pour les pertes attribuables à une copie illicite,
 - Le remboursement des frais de justice engagés par FRAMIRAL pour faire respecter ses droits.
- 14.8. L'acheteur s'engage, irrévocablement, à ce que tout ou partie des produits et de la documentation qui accompagne l'achat ne soient jamais mis à disposition de tiers sauf accord écrit de FRAMIRAL.
- 14.9. L'acheteur s'engage à demander l'autorisation auprès de FRAMIRAL pour toute communication et/ou publication ou publicité se référant aux produits fabriqués et vendus par FRAMIRAL.

15. Engagement de confidentialité

- 15.1. FRAMIRAL s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel de ses clients. Les données fournies sont utilisées pour exécuter la commande du client, garder trace de la transaction et pour répondre aux exigences de traçabilité d'un matériel médical. Les données personnelles du client seront conservées pendant la durée de vie du dispositif médical acquis pour répondre à des obligations réglementaires.
- 15.2. Pour toute question relative à la politique de confidentialité de FRAMIRAL, le client est prié de contacter la société.